



**PALATINE EUROPE
SUSTAINABLE
EMPLOYMENT**

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022/2023

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

OPCVM

Relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

29/09/2023

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions des pays de l'union européenne

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Class ».

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR, qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement ne nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT est un fonds ISR. L'univers d'investissement est composé principalement de sociétés de l'Union Européenne, sans contrainte de capitalisation boursière. Un filtre ISR s'attachera en premier aux critères ESG des sociétés, via l'analyse extra-financière des titres en portefeuille, dans un second temps une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail – filtre thématique formation, santé et sécurité, dialogue social...- sera retenue puis l'application en dernier d'un filtre fondamental (analyse des valeurs mises en portefeuille) permettra de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

Seront exclues de l'univers d'investissement les valeurs présentant une note ESG inférieure strictement à 12/20. Les entreprises présentant un score emploi inférieur à 2 étoiles ne pourront pas figurer dans le portefeuille. Ce critère combiné à celui portant sur la note ESG doit permettre une réduction minimale d'au moins 20% de l'univers d'investissement.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles.

La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra investir à hauteur de 10% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La gestion pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. L'exposition au risque de change et aux risques de marché hors de l'Union Européenne sera accessoire.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. De plus, l'OPCVM peut investir sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des actions et des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les actions et les marchés les plus performants.

Risque de crédit : l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Europe Sustainable Employment pour rappel souhaite faire de l'emploi durable en Europe une stratégie d'investissement et privilégier les entreprises ayant un impact positif sur l'emploi.

Palatine Europe Sustainable Employment est un Fonds article 9 au sens de la réglementation SFDR.

La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) et ajoute une approche sociale en privilégiant des sociétés responsables en matière d'emploi.

Nous considérons en effet que la valeur financière créée est porteuse de performance financière à long terme.

La gestion privilégie donc les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en Europe et d'emploi de qualité.

Le fonds investit dans les entreprises européennes les plus dynamiques sur les zones géographiques à forte croissance sur 3 axes stratégiques d'investissement :

- la transition écologique et les investissements bas carbone,
- la transition digitale et les nouvelles technologies (cloud, intelligente artificielle, internet des objets, industrie 4.0,...),
- la démographique avec le vieillissement de la population et les opportunités qui en découlent notamment autour des activités liées à la santé.

- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022-2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019

ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon, sociétés fortement exposées au pétrole et au gaz, sociétés violant de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du pacte mondial des Nations Unies. De plus, les valeurs ayant connu des controverses importantes peuvent être exclues des univers d'investissement sur décision du comité ISR.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ils ont un alignement de 0% sur la taxonomie de l'UE.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2022/2023, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0010273215	ASML HOLDING	Achat d'actions	26/05/2023	15 000	10 004 212
GB0009895292	ASTRAZENECA	Achat d'actions	25/05/2023	70 000	9 542 349
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Vente d'actions	24/05/2023	4 950	9 208 083
FR000120578	SANOFI-AVENTIS	Vente d'actions	25/05/2023	80 000	7 938 430
NL0010273215	ASML HOLDING	Achat d'actions	15/09/2023	8 500	4 958 846
GB0009895292	ASTRAZENECA	Achat d'actions	30/05/2023	33 000	4 528 335
FR0000131104	BNP PARIBAS	Vente d'actions	30/05/2023	80 000	4 477 053
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Achat d'actions	25/05/2023	125 000	4 262 750
FR000130577	PUBLICIS GROUPE	Vente d'actions	04/09/2023	55 000	3 968 214
FR000125007	SAINT-GOBAIN	Vente d'actions	25/05/2023	73 000	3 831 160

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2023 : - OPCVM = 8,61 % de l'actif net

-VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Le 23 mai 2023, votre fonds a absorbé la SICAV Palatine France Emploi Durable (apport d'actif pour 340 M€).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	382 918 962,89	83 221 679,94
Actions et valeurs assimilées	349 846 956,39	78 864 699,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	349 846 956,39	78 864 699,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	33 072 006,50	4 356 980,16
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 072 006,50	4 356 980,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	103 119,08	88 990,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	103 119,08	88 990,50
COMPTES FINANCIERS	2 875 489,49	527 177,69
Liquidités	2 875 489,49	527 177,69
TOTAL DE L'ACTIF	385 897 571,46	83 837 848,13

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	348 645 057,85	71 910 438,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	32 452 965,40	11 020 358,87
Résultat de l'exercice (a,b)	3 004 457,42	687 663,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	384 102 480,67	83 618 460,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 795 090,79	219 387,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 795 090,79	219 387,15
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	385 897 571,46	83 837 848,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	82 190,29	43,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 488 926,48	2 038 205,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 571 116,77	2 038 248,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 015,86
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 015,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 571 116,77	2 036 233,02
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 452 039,12	1 376 611,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 119 077,65	659 621,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 885 379,77	28 041,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 004 457,42	687 663,18

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- Les obligations libellées en devises européennes sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- Toutes les obligations (françaises et étrangères) sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.
- Les actions de la zone Euro, ou des autres pays européens sont évaluées au cours de clôture du jour ou au dernier cours précédent.
- Les titres étrangers sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.
- Les titres de créances négociables à moins de trois mois peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.
- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les pensions livrées sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour
- Pour les opérations de change à terme, le report-déport est amorti linéairement sur la période du contrat.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan :

- Les contrats à terme ferme sont évalués à la valeur de marché.
- Pour les opérations à terme conditionnelles, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.

- Les bons de souscription et les warrants sont inscrits à l'actif du bilan :
 - Les warrants sont considérés en engagement hors-bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
 - Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux Barème	
			Parts Palatine et C&M Finances	Part PALATINE R
1	Frais de gestion financière et	Actif net	1,20% TTC taux maximum	2,00 % TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,20% TTC	
5	Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance excédant celle de l'indice Stoxx Europe 50 DNR + 3% (1)	10% de la performance excédant celle de l'indice Stoxx Europe 50 DNR + 2,2% (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

(1) A compter du 1^{er} octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 DNR, + 3 % pour les parts Palatine et C&M Finance, + 2,2 % pour la part Palatine R, sur la période d'observation (1/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er octobre 2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice soit le 30 septembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	83 618 460,98	114 905 906,85
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	356 099 414,95	13 478 060,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-56 553 476,94	-34 774 918,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 088 035,17	13 401 888,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 530 717,51	-1 232 981,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-941 444,47	-308 836,37
Différences de change	1 623,92	12 104,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 798 493,08	-22 522 384,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 275 231,13	6 523 261,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 523 261,95	-29 045 646,58
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 119 077,65	659 621,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	384 102 480,67	83 618 460,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 875 489,49	0,75
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 875 489,49	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	22 848 992,39	5,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	61 788,45	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	103 119,08
TOTAL DES CRÉANCES		103 119,08
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 422 350,60
	Frais de gestion fixe	372 740,19
TOTAL DES DETTES		1 795 090,79
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 691 971,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI		
Parts souscrites durant l'exercice	96,000	27 825,84
Parts rachetées durant l'exercice	-10 300,000	-2 792 806,80
Solde net des souscriptions/rachats	-10 204,000	-2 764 980,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96,000	
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE		
Parts souscrites durant l'exercice	1 179 247,117	354 830 733,62
Parts rachetées durant l'exercice	-182 832,516	-53 240 604,38
Solde net des souscriptions/rachats	996 414,601	301 590 129,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 340 810,257	
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R		
Parts souscrites durant l'exercice	7 771,296	1 240 855,49
Parts rachetées durant l'exercice	-3 431,774	-520 065,76
Solde net des souscriptions/rachats	4 339,522	720 789,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 197,306	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 209,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 419 061,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 768,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			33 072 006,50
Instruments financiers à terme	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	33 072 006,50
Total des titres du groupe			33 072 006,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 004 457,42	687 663,18
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 004 457,42	687 663,18

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	215,94	27 854,47
Total	215,94	27 854,47

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 004 298,08	655 268,70
Total	3 004 298,08	655 268,70

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-56,60	4 540,01
Total	-56,60	4 540,01

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	32 452 965,40	11 020 358,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	32 452 965,40	11 020 358,87

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 318,96	316 245,94
Total	2 318,96	316 245,94

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	32 293 145,95	10 574 133,41
Total	32 293 145,95	10 574 133,41

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	157 500,49	129 979,52
Total	157 500,49	129 979,52

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	74 695 941,68	96 503 121,22	114 905 906,85	83 618 460,98	384 102 480,67
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI en EUR					
Actif net	6 027 758,96	5 997 094,86	7 586 951,87	2 406 411,39	27 446,13
Nombre de titres	28 917,000	28 842,000	28 842,000	10 300,000	96,000
Valeur liquidative unitaire	208,45	207,92	263,05	233,63	285,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,62	1,73	9,92	30,70	24,15
Capitalisation unitaire sur résultat	2,36	0,57	1,19	2,70	2,24
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE en EUR					
Actif net	62 920 268,78	79 768 404,03	103 084 557,87	80 227 144,36	382 219 065,16
Nombre de titres	302 004,451	383 518,952	391 762,740	344 395,656	1 340 810,257
Valeur liquidative unitaire	208,34	207,99	263,13	232,95	285,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,62	1,73	9,92	30,70	24,08
Capitalisation unitaire sur résultat	2,36	0,73	1,19	1,90	2,24
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R en EUR					
Actif net	5 747 913,94	10 737 622,33	4 234 397,11	984 905,23	1 855 969,38
Nombre de titres	50 356,692	94 903,090	29 820,286	7 857,784	12 197,306
Valeur liquidative unitaire	114,14	113,14	141,99	125,34	152,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88	0,95	5,36	16,54	12,91
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	-0,40	-0,39	0,57	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	230 000	7 211 650,00	1,88
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	149 000	9 817 610,00	2,56
MERCK KGAA	EUR	31 300	4 950 095,00	1,29
SAP SE	EUR	66 200	8 130 684,00	2,11
SYMRISE AG	EUR	44 200	3 992 144,00	1,04
TOTAL ALLEMAGNE			34 102 183,00	8,88
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	122 000	6 988 160,00	1,82
TOTAL ESPAGNE			6 988 160,00	1,82
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	70 180	11 217 571,20	2,92
AXA SA	EUR	370 000	10 426 600,00	2,71
BIOMERIEUX	EUR	33 600	3 085 152,00	0,81
BNP PARIBAS	EUR	415 500	25 108 665,00	6,53
BUREAU VERITAS SA	EUR	247 800	5 825 778,00	1,52
CAPGEMINI SE	EUR	68 900	11 423 620,00	2,97
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	111 400	3 931 863,00	1,02
EDENRED	EUR	132 000	7 824 960,00	2,04
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 000	6 919 200,00	1,80
L'OREAL	EUR	40 600	15 963 920,00	4,15
LEGRAND SA	EUR	87 000	7 595 100,00	1,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	33 840	24 242 976,00	6,32
PERNOD RICARD SA	EUR	21 800	3 441 130,00	0,90
PUBLICIS GROUPE	EUR	165 000	11 840 400,00	3,09
SAFRAN SA	EUR	56 500	8 398 160,00	2,19
SANOFI	EUR	203 000	20 600 440,00	5,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	89 910	14 114 071,80	3,67
SPIE SA	EUR	100 000	2 752 000,00	0,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	473 000	12 974 390,00	3,38
VINCI SA	EUR	189 800	19 932 796,00	5,19
VIVENDI	EUR	480 000	3 982 080,00	1,03
TOTAL FRANCE			231 600 873,00	60,30
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	164 500	5 191 620,00	1,35
TOTAL IRLANDE			5 191 620,00	1,35
ITALIE				
MONCLER SPA	EUR	77 000	4 241 160,00	1,10
TOTAL ITALIE			4 241 160,00	1,10
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	32 500	18 170 750,00	4,73
QIAGEN N.V.	EUR	45 000	1 722 150,00	0,45
STELLANTIS NV	EUR	608 100	11 073 501,00	2,88
TOTAL PAYS-BAS			30 966 401,00	8,06
ROYAUME-UNI				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASTRAZENECA PLC	GBP	137 800	17 637 256,17	4,59
DIAGEO PLC	GBP	149 000	5 211 736,22	1,36
TOTAL ROYAUME-UNI			22 848 992,39	5,95
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	10 400	833 352,00	0,22
STMICROELECTRONICS NV	EUR	319 000	13 074 215,00	3,40
TOTAL SUISSE			13 907 567,00	3,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			349 846 956,39	91,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées			349 846 956,39	91,08
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	12 700	33 072 006,50	8,61
TOTAL FRANCE			33 072 006,50	8,61
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			33 072 006,50	8,61
TOTAL Organismes de placement collectif			33 072 006,50	8,61
Créances			103 119,08	0,03
Dettes			-1 795 090,79	-0,47
Comptes financiers			2 875 489,49	0,75
Actif net			384 102 480,67	100,00

Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE	EUR	1 340 810,257	285,06
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part PALATINE R	EUR	12 197,306	152,16
Parts PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT Part CM FI	EUR	96,000	285,89

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE EUROPE
SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Identifiant d'entité juridique :
9695002QUEW243KRON16

Caractéristiques environnementales et sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de ___ % d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 100%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a réalisé des investissements durables ayant un objectif social sur la période.

Le suivi des performances ESG (score emploi et Note ESG) est effectué trimestriellement par Palatine Asset Management. La mesure de la réalisation d'investissements durables ayant un objectif social a donc été effectuée au 31/12/2022, au 31/03/2023, au 30/06/2023 et au 30/09/2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusion	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG d'au moins 12/20	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant un score emploi d'au moins 2/5	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	26,00%	50,83%	60,83%	57,00%	48,67%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD sociaux des NU	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies dont de DNSH est limité	100%	100%	100%	100%	100%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateur	31/12/2022		31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (/20)	16,34	15,48	16,43	14,15	16,59	15,54	16,35	15,32	16,43	15,12
Score emploi* (/5)	3,96	3,65	3,96	3,74	4,03	3,75	3,94	3,73	3,97	3,72
Empreinte carbone (TCO2e/MEUR)*	324,83	756,36	188,08	703,71	227,67	502,37	308,12	763,39	262,18	681,46
Contribution ODD4 (de -1 à +1)	0,45	0,43	0,45	0,34	0,47	0,43	0,46	0,44	0,46	0,41
Contribution ODD5 (de -1 à +1)	0,56	0,50	0,56	0,43	0,58	0,52	0,57	0,52	0,57	0,49
Contribution ODD8 (de -1 à +1)	0,31	0,28	0,31	0,23	0,35	0,28	0,35	0,29	0,33	0,27
Contribution ODD10 (de -1 à +1)	0,17	0,08	0,16	0,13	0,18	0,10	0,19	0,10	0,18	0,10

* Ces indicateurs sont les indicateurs de surperformance définis dans le cadre du Label ISR. Leurs couvertures ont toujours été d'au moins 90% sur la période.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

○ Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7 322,82	99,86%
	Émissions de GES de niveau 2	3 085,32	99,86%
	Émissions de GES de niveau 3	60 707,20	99,86%
	Émissions totales de GES	66 152,03	99,86%
2. Empreinte carbone		268,83	99,86%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		723,41	99,86%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		6,11	99,86%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	50,35	99,86%
	Production	4,88	99,86%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	-	-
	Nace B	0,18	100,00%
	Nace C	0,16	99,82%
	Nace D	0,67	60,12%
	Nace E	1,57	100,00%
	Nace F	0,29	100,00%
	Nace G	0,02	100,00%
	Nace H	0,06	77,16%
Nace L	0,02	100,00%	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
8. Rejets dans l'eau		0,03	99,86%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		0,80	99,86%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0%	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0%	99,86%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		11,37	99,86%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		44,20	99,86%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0%	99,86%
Souverains			
15. Intensité de GES			
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales			
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,13	99,86%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		0%	99,86%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se font en plusieurs étapes. Au cours de la période :

- Gestion des controverses : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes directeurs des Nations Unies et ceux de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 91,89% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 100% des sociétés investies au sein de PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : la note ESG moyenne est 16,43/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 100% hors cash et assimilé (92,98% avec cash et assimilé).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE INSTITUTIONS	Activités financières et d'assurance	8,61%	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	6,54%	France
LVMH - MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	6,31%	France
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	5,36%	France
VINCI	Construction	5,19%	France
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	4,73%	Pays-Bas
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	4,59%	Grande-Bretagne
L'OREAL	Industrie manufacturière	4,16%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	3,68%	France
STMICROELECTRONICS	Industrie manufacturière	3,40%	Pays-Bas

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	9,64%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	5,38%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	5,19%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	5,17%	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	5,11%	France
VINCI	Construction	4,76%	France
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	4,70%	France
AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,54%	France
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	4,27%	Grande-Bretagne
STMICROELECTRONICS	Industrie manufacturière	4,02%	Pays-Bas

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	10,01%	France
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	6,74%	Pays-Bas
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	5,49%	France
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	5,36%	Grande-Bretagne
VINCI	Construction	5,22%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4,89%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	4,81%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	4,33%	France
AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,26%	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2022 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	9,90%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	7,47%	France
VINCI	Construction	5,96%	France
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	5,94%	Pays-Bas
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	5,80%	Grande-Bretagne
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	5,38%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4,55%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	4,27%	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	4,04%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

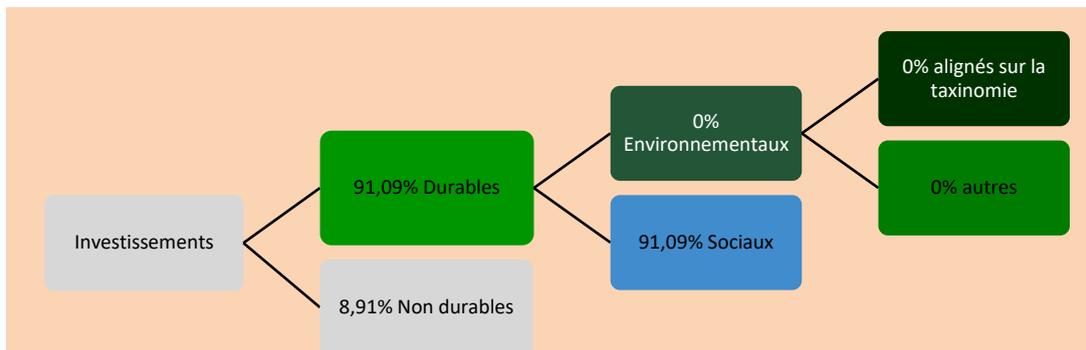


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sur la période, le produit financier a investi en moyenne à 92,98% (100% hors cash et assimilé) de son actif dans des investissements alignés à son objectif social.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 30/09/2023 été la suivante :



La catégorie #1 « Durables » couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 « Non durables » inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

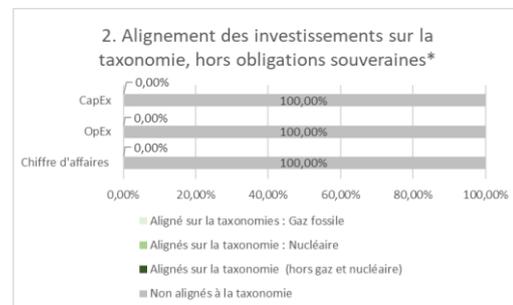
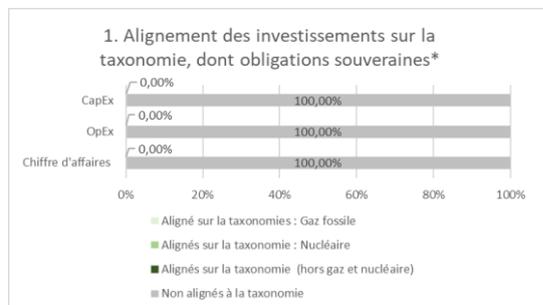
- Activités financières et d'assurance
- Industrie manufacturière
- Construction
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Information et communication
- Activités de services administratifs et de soutien
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 100% hors cash et assimilé (92,98% avec cash et assimilé)

	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	Moyenne annuelle
Avec cash et assimilé	92,04%	95,47%	93,30%	91,09%	92,98%
Hors cash et assimilé	100%	100%	100%	100%	100%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Non durables » sont au 30/09/2023 :

- 0,29% d'espèces en euro
- 8,61% de fonds monétaires.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants (hors cash et assimilé) :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine Asset Management.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine Asset Management pour 100% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG minimum de 12/20.
 - Note ESG moyenne sur la période de 16,43/20, supérieure à celle de l'indice de référence (15,12/20).
- **Contribution positive à l'un des ODD sociaux des Nations Unies** : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD sociaux définis par les Nations Unies.
- **Score emploi** :
 - 100% des valeurs investies ont un score emploi minimum de 2/5.
 - Le score emploi moyen sur la période de 3,97/5, supérieur à celui de l'indice de référence (3,72/5).

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement du fonds a été réduit en moyenne de 48,67% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.